

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 JANVIER 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE METZ METROPOLE

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le rapport de la commission locale d'évaluation transferts de charge de Metz Métropole.

DECISION MODIFICATIVE

Au compte 73925 : + 1 265,- € - chapitre 014

Au compte 63512 : - 1 265,- € - chapitre 011

PARTICIPATION DE L'INDEMNITE DE LOGEMENT DE LA PASTEUR D'ARS-SUR-MOSELLE LONGEVILLE-LES-METZ

Le conseil municipal a décidé de reconduire pour l'année 2017 sa participation à l'indemnité de logement pour la pasteur d'Ars-sur-Moselle/Longeville-les-Metz pour un montant de 61,60 €.

SUBVENTION USEP

Le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 193,20 € à l'USEP pour l'année scolaire 2016/2017.

PARTICIPATION FINANCIERE AU COLLEGE D'ARS-SUR-MOSELLE

Le conseil municipal a décidé d'attribuer au budget 2017 du Syndicat Intercommunal du Collège d'Ars-sur-Moselle, une contribution de 70 € pour une enfant résidant à Vaux et fréquentant le collège Pilâtre de Rozier.

Vote : 10 Pour – 2 Abstentions